



Département de la Gironde
Canton de Créon

COMMUNE DE POMPIGNAC

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 033-263307100-20260428-D10_28_04_26-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 28 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

DATE DE LA CONVOCATION : 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de la Commune de POMPIGNAC, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Céline Deligny-Estouvert, Présidente.

PRESENTS : 11

Céline DELIGNY-ESTOVERT- Françoise JUGE – Laurette CARRASCO – Cathy DUBOURG – Michel HERCENT – Marie KERGREIS - Marc ANGLA - Michel COUSSEAU – Cathy DURUT - Beatrice LANNOY- Marion LORA

ABSENTES AYANT DONNE POUVOIR :

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise JUGE

Objet de la délibération

**Approbation de l'affectation du résultat du Budget Principal M57
CCAS de l'exercice 2025
n°10/28-04-2026**

Après l'approbation du compte financier unique du budget principal M 57 2025 le 28 avril 2026, il y a lieu de procéder à l'affectation des résultats 2025.

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au compte financier unique 2025 au Budget Principal M 57 2026 comme suit :

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

-Résultat de l'exercice :	578.12 €
-Résultat de l'exercice antérieur	1 948.89 €
-Résultat de clôture à affecter	2 527.01 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

-Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	0.00 €
-Résultat reporté de l'exercice antérieur	500.00-€
-Résultat comptable cumulé (R001)	500.00 €
(D001)	-€

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 033-263307100-20260428-D10_28_04_26-DE



Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	R 002 Résultat de fonctionnement = 2 527.01 €	D001 = Solde d'exécution N-1	R001 = Solde d'exécution N-1 = 500.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après avoir entendu le rapport de Madame La Présidente décide à l'unanimité des présents et représentés :

-D'APPROUVER l'affectation des résultats du CFU 2025 sur le BP 2026 M57 tel que ci-dessus exposé

VOTE :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Adopté à l'unanimité

Est certifié le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

La Présidente,



Céline DELIGNY-ESTOVERT,

publication / affichage du